

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖  
Arrondissement  
de VALENCIENNES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2022**

L'an Deux mil Vingt-deux, le 08 décembre, à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Quarouble étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELANNOY, Maire

**Date de la convocation :** 1<sup>er</sup> décembre 2022

**Etaient présents :** BOURGUIN Sylvie, BRONSARD Sophie, DANGREAU Pascal, DELVALLEE Axelle, DELANNOY Jean-Luc, DOCHEZ Philippe, DOCHEZ Vincent, DUBOIS Anne, LACHAUSSEE Sandrine, LIENARD Nathalie, MARIAGE Anne-Sophie, NAMOR Jean-Michel, PORTEMONT Anne-Sophie, RENARD Delphine, TROCHUT Raymond, WANTELLET Jean-Marc

**Absents :** BASOLI Rocco

**Absents excusés :** -

**Excusés avec procuration :** ALGLAVE Florence avait donné procuration à DOCHEZ Philippe, CLIQUET Louis avait donné procuration à LACHAUSSEE Sandrine, GRATTEPANACE Jérôme avait donné procuration à PORTEMONT Anne-Sophie, LELIEVRE Brigitte avait donné procuration à DOCHEZ Vincent, PAW Bernard avait donné procuration à DELANNOY Jean-Luc.

<b><u>Nombre de membres :</u></b>	En exercice :	22
	Présents :	16
	Excusés avec Procuration :	5
	Absents excusés :	0
	Absents :	1
	Votants :	21

**Secrétaire de séance :** DANGREAU Pascal

**Délibération n° :** 2022/35

**OBJET :** SCHEMA DE DEVELOPPEMENT EOLIEN ET SOLAIRE.

**Monsieur le Maire expose ce qui suit :**

La commune de Quarouble est régulièrement démarchée pour l'implantation d'éoliennes sur son territoire.

Considérant les problèmes énergétiques avec l'explosion des coûts, et les risques de pénuries, il ne peut être fait l'économie d'une réflexion sur ce sujet.

Aussi, Valenciennes métropole dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2020-2026 a pour objectif de développer les énergies renouvelables et de récupération sur le territoire.

Les énergies renouvelables (thermiques et électriques) constituent un élément clé dans cette transition. Afin d'atteindre ces objectifs, Valenciennes Métropole a lancé plusieurs études en 2021 devant permettre de faire émerger différents projets, dont la réalisation d'un schéma de développement de l'éolien.

Ce schéma qui a pour but d'identifier les principaux sites propices au développement de l'éolien sur le territoire de l'agglomération a retenu un secteur préférentiel éolien sous autorisation sur la commune de Quarouble.

Considérant que ce schéma est le point de départ du lancement d'appels à manifestations d'intérêt (AMI) visant à solliciter différents développeurs qui proposeront leurs solutions tout en répondant aux critères qui auront été définis dans ces AMI (limite de hauteurs, nombre d'éoliennes, financement participatif et prises de participations pour maximiser les retombées économiques pour le territoire, mesures d'accompagnement.

Considérant que par la loi les communes sont consultées, sans toutefois détenir un droit de Vêto,

Considérant la complexité et les enjeux ;

Il a été demandé à Valenciennes Métropole de venir présenter le schéma de développement éolien et solaire et de répondre aux questions des membres du conseil municipal.

Suite à cette présentation et aux réponses données,

**Le Conseil Municipal ;**

**Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à être proactif sur le dossier de l'implantation d'éoliennes sur le secteur préférentiel éolien retenu dans le schéma de développement de l'éolien.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Le secrétaire de séance**  
**Pascal DANGREAU**



**Le Maire,**  
**Jean-Luc DELANNOY**

Certifie le caractère exécutoire de cet acte Compte tenu de sa réception en	
Sous-Préfecture le	<b>- 9 DEC. 2022</b>
Sa Publication sur le site Internet de la ville le	<b>12 DEC. 2022</b>
Le Maire Jean-Luc DELANNOY 	